



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2018-02

La soussignée donne avis public qu'il y aura séance régulière du Conseil municipal **le 1^{er} mai 2018** à 19h00 à la salle du conseil située au 245, chemin Picard à Shefford.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser l'étalage extérieur en cour avant, l'entreposage extérieur en vrac ou non ainsi que le remisage extérieur en zone R-7, tel qu'identifié au plan de zonage.

La réglementation en vigueur :

La réglementation en vigueur interdit l'entreposage extérieur et l'entreposage extérieur en vrac en zone R-7, tel qu'identifié au plan de zonage. De même, l'étalage en cour avant est interdit.

Identification du site concerné :

Le commerce visé par la demande de dérogation mineure est situé au 986, chemin Denison Est.

Toute personne intéressée désirant se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal du **1^{er} mai 2018**.

Fait à Shefford, le 13 avril 2018.

Sylvie Gougeon, directrice générale et secrétaire-trésorière, gma